



DELIBERATION N° 09/08

Nombre de conseillers : 29
en exercice : 29
présents : 18
votants : 27
pour : 27
contre : 0
abstention : 0

**L'an deux mille vingt deux
le 29 septembre à 19 heures**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022

PRESENTS :

Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND Charlène, TABONE Paul, PASSEREL Claude, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique.

ABSENTS REPRESENTES :

M. MERLO Raymond donne procuration à Mme MARCHAND Charlène.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GEMENOS POUR LA LOCATION D'UN BASSIN

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, les élèves de 2 classes de l'école élémentaire Paul Cézanne, participent à l'activité piscine dans le cadre de leur programme d'éducation physique et sportive (EPS), financée par la commune, bassins et transports compris.

La commune ne disposant pas de complexe pouvant accueillir cette activité, la Ville de Gémenos propose la location d'un bassin aux scolaires de la commune.

Les séances auront lieu pour l'année 2023, du 23 janvier 2023 au 4 juin 2023, les mardis de 9h40 à 10h15. Le prix fixé par classe et par séance est de 105 €.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

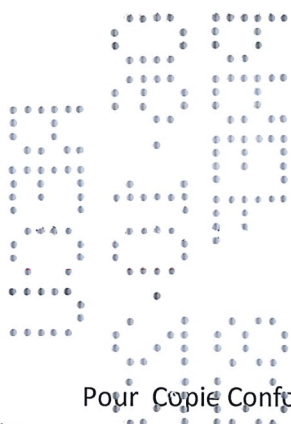
- D'approuver la convention avec la Ville de Gémenos jointe en annexe.
- De l'autoriser à signer ladite convention.

2022 / 136

J.J.C

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour Copie Conforme

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le: 6/10/2022

Publié ou Notifié

le: 10/10/2022

Le Maire

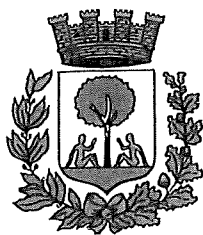


Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE



Ville de Gémenos

TÉL : 04 42 32 89 00

FAX : 04 42 32 71 41

www.mairie-gemenos.fr

CONVENTION DE LOCATION

ENTRE :

La Commune de Gémenos représentée par son Maire Monsieur Roland GIBERTI, autorisé à signer la présente convention par délibération n°49 du 29 Juin 2020.

ET :

La Commune de Saint-Zacharie représentée par son Maire, autorisée à signer la présente convention, par délibération du

Il a été convenu ce qui suit :

Objet de convention : La Commune de Saint-Zacharie s'engage à louer un bassin aux jours et horaires suivants :

Du 23 Janvier au 04 Juin 2023
Les Mardis de 9H40 à 10H15 (2 Classes)

Une séance se décompose de la façon suivante :

15 minutes de déshabillage, 35 minutes d'activité et 15 minutes d'habillage.

Les professeurs d'écoles ou instituteurs veilleront au strict respect du règlement intérieur d'Aquagem.

Prix de la location par séance :

Le tarif est fixé à 105 euros par classe, pour une séance comprenant un MNS en surveillance et un MNS en enseignement, ainsi que le matériel pédagogique nécessaire à la pratique de l'activité.

Annulation des séances :

La Commune de Gémenos doit être informée directement par les enseignants au moins 48 heures à l'avance de l'annulation d'une séance.

Dans ce cas seulement, la séance ne sera pas facturée.

L'information doit être impérativement transmise au responsable d'Aquagem.

Tél. : 04 42 04 82 32

Mail : anatali@mairie-gemenos.fr

jmchalumeau@mairie-gemenos.fr

aquagem-info@mairie-gemenos.fr

Condition de paiement :

Une facture sera établie à la fin de chaque trimestre scolaire.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023.

A Gémenos, le : 11/07/2022

Pour la Commune de Saint-Zacharie,
Le Maire.



Jean Jacques Coulob.

Pour le Commune de Gémenos,

Roland GIBERTI
Maire de Gémenos